

Arrêté n°579/2026/DAJI

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2, L. 713-1, L. 719-7 et R. 719-79 ;

VU les statuts de l'Université de Limoges ;

VU la délibération du conseil d'administration du 6 janvier 2025 portant élection de Monsieur Vincent JOLIVET à la présidence de l'Université de Limoges.

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Délégation de signature est donnée à **M. Aurélien FADERNE**, Directeur des affaires juridiques et institutionnelles, à l'effet de signer au nom de **M. Vincent JOLIVET**, président de l'Université de Limoges, les actes définis aux articles ci-après.

ARTICLE 1 - DÉPÔT DE PLAINTE

- dépôt de plainte, main courante auprès de la police nationale ou de la gendarmerie nationale au nom du président de l'Université.

Le président de l'Université doit être informé au préalable du dépôt de plainte dans les meilleurs délais.

ARTICLE 2 - EMPÊCHEMENT OU ABSENCE

En cas d'empêchement ou d'absence de **M. Aurélien FADERNE**, **M. Rémi DELMAS**, juriste chargé des affaires contentieuses, est autorisé à signer au nom du président de l'Université les actes précisés à l'article 1.

ARTICLE 3 - SUBDÉLÉGATION

Toute subdélégation de signature est prohibée.

ARTICLE 4 - VALIDITÉ

Le présent arrêté entre en vigueur à compter :

- de sa publication par voie d'affichage dans les locaux et de publication sur le site internet de l'Université de Limoges ;

- de sa transmission à l'Autorité rectorale.

Il prend fin au plus tard à la cessation des fonctions du délégataire.

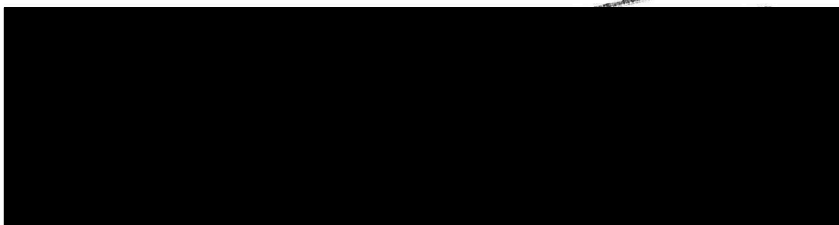
Il abroge et remplace tout autre arrêté consenti au même délégataire.

ARTICLE 5 - EXÉCUTION

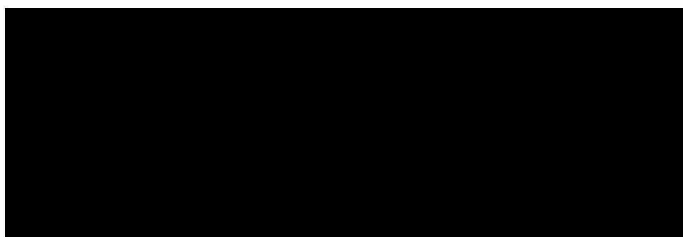
La Direction générale des services et l'Agent comptable de l'Université de Limoges sont chargés de son exécution.

Spécimens de signature :

M. Aurélien FADERNE :



M. Rémi DELMAS :



2 5 SEP. 2026

Fait à Limoges, le.....

Monsieur le Président



Publié le : 2 5 SEP. 2026

Transmis à l'Autorité rectorale le : 2 5 SEP. 2026

Copies délivrées :

- Intéressé(e)(s) ;
- Direction Générale des Services ;
- Directeur des Achats et des finances ;
- Agent comptable.